

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 juin 2023	N° 2023-311

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PESKINA à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 juin 2023	Délibération
	Direction Appui Administrative et Financière DGA	N° 2023-311

**Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine (A'urba) - Subvention 2023 -
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1969, l'Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (A'urba), est une association loi 1901. C'est l'outil stratégique de développement des territoires bordelais, girondins et aquitains. Par ses diagnostics, ses réflexions prospectives, ses démarches de projets, elle travaille à toutes les échelles, du quartier jusqu'aux systèmes complexes.

Ses membres, dont notre Etablissement public, sont des personnes morales ayant des compétences ou des implications en matière d'aménagement ou d'urbanisme.

Le programme de travail annuel est au cœur du fonctionnement de l'A'urba : il définit les sujets d'études, les articule de façon lisible, et organise le travail des équipes. En tant que structure d'ingénierie à vocation partenariale, l'A'urba mutualise les productions figurant dans le programme annuel avec tous ses adhérents.

Les travaux, études et démarches proposés par l'A'urba visent à apporter et partager une expertise et à mettre en perspective les enjeux et les problématiques des territoires. A travers ses travaux, l'agence s'attache à offrir un éclairage aux décideurs publics en se plaçant à l'articulation des échelles, des thématiques et des acteurs.

Le programme de travail annuel prend en compte et traduit les attentes des partenaires de l'agence. Il est le fruit d'échanges nourris entre l'A'urba et ses divers interlocuteurs, permettant d'identifier des centres d'intérêt partagés et des priorités.

Le programme partenarial 2023 intègre des sujets qui mobilisent fortement l'équipe de l'agence depuis plusieurs années comme les démarches d'aménagement dans un contexte de rareté du foncier, les processus de fabrique de la ville et l'observation des grandes transformations du territoire. L'action de l'A'urba dans les domaines de la transition écologique sera nettement renforcée en 2023 et sera déclinée de plusieurs façons : développement des mobilités décarbonées, adaptation des territoires au changement climatique, gestion et préservation de la forêt et du fleuve. Enfin, le programme de travail de l'A'urba pour l'année 2023 intègre pour la première fois un volet spécifique sur la question des solidarités, qu'elles soient sociales ou territoriales.

Plus précisément, en 2023, l'A'urba accompagnera Bordeaux Métropole pour :

- ***Aménager les territoires, organiser les espaces, optimiser le foncier :***

- ✓ en contribuant au suivi des indicateurs du PLUi de Bordeaux Métropole et au suivi du Programme d'orientations et d'actions (POA) habitat de la métropole bordelaise, mais aussi en proposant des réflexions autour des enjeux du territoire métropolitain, en particulier en lien avec le changement climatique, les questions foncières, la densité et le végétal, dans une perspective d'évolution du PLUi.
 - ✓ en menant des actions de sensibilisation et d'acculturation : contributions et/ou animation de dispositifs de dialogue avec les acteurs de la fabrique urbaine, en particulier autour du Zéro artificialisation nette (ZAN).
- **Accompagner la fabrique de la Ville :**
 - ✓ L'A'urba alimentera et animera un événement/atelier de partage sur le thème de l'urbanisme circulaire et de la métropole recyclable et réversible, afin d'identifier la place des acteurs publics, les pistes d'actions existantes et de soulever les conditions de la réversibilité des bâtiments publics.
 - ✓ Elle poursuivra l'accompagnement et le suivi du projet boulevards : l'A'urba a réalisé, depuis 2015, plusieurs études sur les boulevards afin d'éclairer le débat et la décision publics. Elle accompagnera à partir de 2023 Bordeaux Métropole et les acteurs publics partenaires dans la mise en œuvre opérationnelle de la transformation de ce territoire.
 - ✓ Elle contribuera à la démarche stratégique « Bordeaux Métropole à vivre » qu'engage Bordeaux Métropole. Elle apportera en particulier son expertise sur les thématiques des espaces publics, du logement, des flux et des ressources de la métropole. Elle mobilisera également son savoir-faire en termes d'animation de temps de partage et de débat autour des différentes thématiques.
- **Accélérer la transition écologique avec :**
 - ✓ la mission « Vers une métropole rafraîchie et rafraichissante » qui va permettre de croiser, de mettre en lien et de valoriser les nombreux travaux qu'a réalisés l'agence autour de cette thématique, en particulier ceux concernant l'eau dans la ville, les trames vertes, les zones de plantations, les îlots de fraîcheur urbains,
 - ✓ son appui au plan métropolitain « 1 million d'arbres » : L'agence poursuivra sa réflexion et ses propositions par la réalisation de préprogrammes d'intervention et de plantation sur plusieurs « sites d'activation » identifiés, répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et illustrant une diversité de situations urbaines,
 - ✓ le schéma coordonné des P+R aux frontières de la métropole : dans le contexte du projet de RER métropolitain, de la ZFE et de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie mobilité de Bordeaux Métropole, il s'avère nécessaire de définir une stratégie des parkings relais coordonnée entre les différents territoires et acteurs des AOM.
- **Renforcer les solidarités sociales et territoriales :**

En accompagnant la Métropole dans le domaine des solidarités avec deux entrées complémentaires :

 - ✓ une entrée par politiques publiques en direction des publics les plus démunis,

- ✓ une entrée par territoires dans laquelle la question des solidarités rejoint celles du dialogue et des coopérations territoriales.

- **Développer les intelligences territoriales :**

Activités pérennes de l'agence, les observatoires permettent de collecter et de produire de la donnée pour la transformer en information fiable et partagée avec les acteurs du territoire.

L'intégralité du programme de travail figure en annexe 1 de la convention.

L'A'urba présente un budget 2023 en déficit de 371K€. Dans les documents explicatifs fournis lors du vote du projet de budget en assemblée générale, il a été indiqué que celui-ci avait été établi avec prudence pour tenir compte des tensions inflationnistes susceptibles de peser tout à la fois sur :

- les budgets des partenaires financiers et leurs capacités à financer le programme de travail de l'agence (certaines subventions exceptionnelles accordées en 2022 ne devant pas être reconduites),
- le volet dépenses du budget de l'agence avec l'ensemble des postes de dépenses qui vont augmenter par rapport à 2022 malgré de nouveaux efforts d'optimisation.

Bien évidemment, ces perspectives pourraient connaître une évolution positive en cours d'année avec potentiellement :

- des contrats in house sur des activités annexes au programme de travail (rien de budgété à ce jour),
- un éventuel élargissement du partenariat financier sur la base du futur projet d'agence (qu'il était prématuré d'intégrer, à ce stade, dans le budget 2023).

Subvention 2023

Compte tenu du programme de travail 2023, il est proposé de reconduire la subvention accordée annuellement depuis 2017 soit 4 372 000 € pour un budget prévisionnel de 6 085 430 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L.121-3 du Code de l'urbanisme prévoyant la possibilité de créer des organismes de réflexion et d'études appelés « agences d'urbanisme »,

VU les articles L. 5217-2 et L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande n°2023-00011 formulée par l'A'urba en date du 23 juin 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt du contenu du programme de travail 2023 au regard des compétences métropolitaines,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'A'urba une subvention de fonctionnement de 4 372 000 € au titre de l'exercice 2023,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière 2023 ci annexée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65, article 65748, fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Monsieur HURMIC, Madame BOST, Madame NOEL, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame TERRAZA, Monsieur PUYOBRAU, Madame PAPIN, Monsieur CAZENAVE, Madame CURVALE, Monsieur ESCOTS, Monsieur LABARDIN, Monsieur MANGON, Monsieur PEScina, Monsieur ROBERT, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TRIJOLET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Vice-président,</p> <p>Monsieur Stéphane DELPEYRAT</p>
---	---